

(Container)



# Dimension™ 2EW Herbicide

GRUPE	3	HERBICIDE
-------	---	-----------

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Dithiopyr, 240 grammes par litre  
Liquide

NO. D'HOMOLOGATION 32844 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET POUR LES YEUX**

CONTENU NET : 1 L - vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
2450, 215 – 2<sup>nd</sup> Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PEUT IRRITER LES YEUX, ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX**

**IRRITE LA PEAU**

**NOCIF EN CAS D'INGESTION**

NE PAS METTRE EN CONTACT AVEC LA PEAU. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des lunettes ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, l'application, et pendant les activités de nettoyage et de réparations. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manutention du produit et avant de fumer ou de manger.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les gazonnières traitées durant le délai de sécurité de 12 heures. Pour toutes autres zones traitées, ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux zones avant que le produit ait sèche.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

Ne pas employer ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ni d'une flamme. Employer uniquement avec une ventilation appropriée. En cas d'INCENDIE, utiliser un extincteur à eau, à mousse, à poudre chimique ou à CO<sub>2</sub>. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection intégral.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la pulvérisation hors cible, la dérive ou le ruissellement vers les milieux aquatiques ou les habitats fauniques importants comme les plantations brise-vent, les marécages, les terrains boisés, les talus de fossé herbeux et les bordures des zones traitées. Laisser une zone tampon d'au moins 15 m entre la dernière bande d'aspersion et la lisière des habitats fauniques. Ce produit contient du distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

### **INFORMATION GÉNÉRALE**

Les gazons établis sont associés avec les gazonnières, les terrains de golf, les parcs et zones récréatives et les pelouses résidentielles et commerciales.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à plus de 5°C pour éviter la cristallisation. En cas de cristallisation ou de gel du produit, le placer dans un endroit où la température est supérieure à 5°C et bien agiter le contenant jusqu'à dissolution des cristaux. Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sur et bien ventilé, à l'écart des sources de chaleur ou des flammes.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants récupérables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**(Booklet)**



# Dimension™ 2EW Herbicide

GROUPÉ	3	HERBICIDE
--------	---	-----------

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Dithiopyr, 240 grammes par litre  
Liquide

NO. D'HOMOLOGATION 32844 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET POUR LES YEUX**

CONTENU NET : 1 L - vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
2450, 215 – 2<sup>nd</sup> Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PEUT IRRITER LES YEUX, ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX**

**IRRITE LA PEAU**

**NOCIF EN CAS D'INGESTION**

NE PAS METTRE EN CONTACT AVEC LA PEAU. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et des lunettes ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, l'application, et pendant les activités de nettoyage et de réparations. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manutention du produit et avant de fumer ou de manger.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les gazonnières traitées durant le délai de sécurité de 12 heures. Pour toutes autres zones traitées, ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux zones avant que le produit ait sèche.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

Ne pas employer ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ni d'une flamme. Employer uniquement avec une ventilation appropriée. En cas d'INCENDIE, utiliser un extincteur à eau, à mousse, à poudre chimique ou à CO<sub>2</sub>. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection intégral.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la pulvérisation hors cible, la dérive ou le ruissellement vers les milieux aquatiques ou les habitats fauniques importants comme les plantations brise-vents, les marécages, les terrains boisés, et les talus de fossé herbeux et les bordures des zones traitées. Laisser une zone tampon d'au moins 15 m entre la dernière bande d'aspersion et la lisière des habitats fauniques. Ce produit contient du distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à plus de 5°C pour éviter la cristallisation. En cas de cristallisation ou de gel du produit, le placer dans un endroit où la température est supérieure à 5°C et bien agiter le contenant jusqu'à dissolution des cristaux. Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et bien ventilé, à l'écart des sources de chaleur ou des flammes.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants récupérables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Ce produit est sélectif. Il supprime la pré-levée et la post-levée précoce de la digitale pourpre dans les pelouses. Ce produit ne nuira pas aux plantes ornementales établies à proximité s'il est employé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

Les gazons établis sont associés avec les gazonnières, les terrains de golf, les parcs et zones récréatives et les pelouses résidentielles et commerciales.

### **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

Pour un résultat optimal, les opérations qui dérangent le sol (crampon, endocarpe, hydro-aériorification, tonte verticale ou terreautage) devraient être effectuées avant d'appliquer l'herbicide Dimension 2EW. Il est recommandé de ne pas appliquer ce produit tant que le gazon n'est pas entièrement remis du stress consécutif à ces différentes opérations mécaniques. Il n'est pas nécessaire d'irriguer ni d'arroser après avoir appliqué ce produit. Irriguer ou arroser dans les deux heures qui suivent l'application augmentent le risque d'abîmer les verts des terrains de golf.

L'utilisation de ce produit sur l'herbe à gazon qui n'est pas bien établie ou qui est affaiblie par des facteurs de stress comme le manque d'humidité, les produits chimiques, les insectes, les maladies ou les températures extrêmes, augmente le risque d'abîmer le gazon. Laisser à l'herbe affaiblie par ces facteurs de stress un temps de réparation suffisant avant d'appliquer ce produit.

- Ne pas appliquer sur les fleurs, légumes, arbustes ou arbres.
- Ne pas utiliser les fauchures provenant des zones traitées comme paillis autour des légumes et arbres fruitiers.
- Ne pas laisser les animaux domestiques paître les pelouses traitées.
- Ne pas appliquer ce produit sur les verts des terrains de golf pendant la première année de plantation.
- **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.**

**Réensemencement** : Le réensemencement ou le sursemis des zones traitées dans les 3 mois suivant l'application de ce produit peut empêcher l'établissement de l'herbe à gazon désirée. En cas de réensemencement ou de sursemis, cultiver, irriguer et fertiliser le sol selon les méthodes appropriées. Pour un résultat optimal, utiliser du matériel de semis mécanique (semoirs à fentes) qui permet un bon contact des semences avec le sol.

**Zones nouvellement ensemencées ou garnies** : Ce produit peut être utilisé sur l'herbe à gazon semée ou garnie et qui est bien implantée. Attendre que le gazon ait développé un bon système racinaire avant d'appliquer ce produit.

**Verts des terrains de golf** : NE PAS appliquer ce produit sur l'agrostide commune. NE PAS appliquer sur le gazon pendant la première année d'implantation. L'emploi de ce produit sur des verts non fertilisés (très argileux) ou mal drainés peut endommager le gazon. La zone d'enracinement du gazon doit être bien aérée afin de favoriser le développement de systèmes racinaires appropriés et un bon drainage. NE PAS mélanger ce produit dans une cuve avec d'autres produits pour l'appliquer sur les pelouses. L'irrigation ou l'arrosage immédiat des zones traitées dans les deux heures suivant l'application augmente le risque d'abîmer le gazon.

#### **MODE D'EMPLOI**

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Une seule application par année est permise.

#### **Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole**

**NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

**NE PAS** appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

#### **Mode d'application**

Appliquer dans un volume d'eau ou de solution de fertilisant liquide suffisant pour assurer une répartition uniforme. NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un équipement de pulvérisation à volume important qui utilise des buses groupées, en raison des variations de taux d'application et de forme du jet. Calibrer l'équipement de pulvérisation avant l'emploi. Éviter les dérives sur les secteurs non traités et les chevauchements durant l'application. L'emploi de colorants de marquage et de pulvérisation sous forme de mousse permet une application plus précise. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.

### Variétés d'herbe à gazon résistantes au produit

Les variétés suivantes bien implantées sont résistantes au produit lorsque celui-ci est appliqué conformément aux instructions :

**Agrostis scabre, rampant<sup>1</sup>**  
*Agrostis palustris*

**Fétuque, haute**  
*Festuca arundinacea*

**Pâturin, Kentucky**  
*Poa pratensis*

**Ray-grass, vivace**  
*Lolium perenne*

**Fétuque, fine<sup>2</sup>**  
*Festuca rubra*

<sup>1</sup>L'emploi de ce produit sur certaines variétés plus anciennes d'agrostis rampant comme les variétés « Cohansey » et « Seaside » endommage le gazon. NE PAS appliquer ce produit sur les variétés d'agrostide commune.

<sup>2</sup>L'emploi de ce produit sur certaines variétés de fétuque fine (Chewings) peuvent endommager le gazon. Les variétés sensibles au produit sont : Atlanta, Banner, Beauty, Bilgart, CF-2, Enjoy, HF-93. Highlight, Ivalo, Jamestown, Koket, Majenta, Mary, Pennlawn, Tamara, Tatjana, Waldorf et Waldina. Les essais de résistance n'ont pas été effectués sur toutes les variétés de fétuque fine.

### Mauvaises herbes supprimées

Employé dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes suivantes :

**Digitaire astringente**  
*Digitaria ischaemum*

**Digitaire sanguine**  
*Digitaria sanguinalis*

Pour **supprimer la prélevée de la digitaire** dans un gazon établi, appliquer ce produit à raison de 1,8 litres par hectare (18 mL pour 100 mètres carrés) avant l'apparition de la digitaire.

Pour **supprimer la post-levée de la digitaire** dans un gazon établi, appliquer ce produit à raison de 1,8 à 2,3 litres par hectare (18 à 23 mL pour 100 mètres carrés) lorsque la digitaire a de 1 à 3 feuilles (avant le tallage). Utiliser les taux plus élevés à mesure que la digitaire pousse ou lorsque l'infestation est importante.

Les applications effectuées lorsque la digitaire est exposée à un stress ou est au stade du tallage seront moins efficaces.

Les applications de post-levée fournissent une suppression résiduelle des graines de digitaire qui germent après l'application et une suppression des plants de digitaire établis.

### Instructions pour le mélange

#### Herbicide Dimension 2EW employé seul

En cas d'emploi d'un fertilisant liquide comme diluant, toujours vérifier au préalable la compatibilité (voir le paragraphe « Essai de compatibilité » sur cette étiquette). Remplir la cuve du pulvérisateur aux trois-quarts du volume souhaité avec le diluant. Ajouter la quantité d'herbicide recommandée. Terminer le remplissage de la cuve pendant que l'agitateur tourne. Retirer le tuyau du réservoir de mélange immédiatement après le remplissage afin d'éviter que l'effet de siphon ne renvoie le liquide dans la cuve du diluant.



### Mélanges en cuve

LIRE L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT DE MÉLANGE EN CUVE UTILISÉ ET OBSERVER LES MISES EN GARDE, INSTRUCTIONS ET RESTRICTIONS INDIQUÉES. NE PAS MÉLANGER EN CUVE (à l'exception des mousses ou colorants de marquage) pour les applications sur les verts de terrain de golf. Ne pas appliquer ce produit avec aucun autre additif, pesticide ni fertilisant, à l'exception de ceux expressément recommandés sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

Pour supprimer la plupart des dicotylédones et la digitale pourpre, ce produit peut être mélangé en cuve avec du Killex ou d'autres formulations anti-dicotylédones. Consulter les étiquettes de ces produits pour connaître les taux, les mauvaises herbes supprimées, etc. Ce produit peut être mélangé en cuve avec des fertilisants liquides pour gazon.

Il est recommandé de faire un essai de compatibilité (voir le paragraphe ESSAI DE COMPATIBILITÉ) avant de mélanger ce produit dans une cuve avec des pesticides ou fertilisants liquides.

### Essai de compatibilité

Formulation de pesticide	Taux de pesticide	Quantité de pesticide à ajouter à 500 mL de solution support (pour un volume de pulvérisation de 250 L/ha)
Solide	1,0 kg/ha	2 g
Liquide	3,0 L/ha 6,0 L/ha	6 mL 12 mL

Avant de mélanger ce produit avec des fertilisants liquides et/ou des pesticides, il est conseillé de faire un essai de compatibilité en mélangeant les ingrédients en quantités proportionnelles dans un petit récipient. Cet essai de compatibilité permet d'obtenir 250 litres de solution à vaporiser par hectare. Le tableau ci-dessus donne les directives générales en ce qui concerne les taux de pesticide à mélanger avec ce produit. Consulter les étiquettes des pesticides afin de déterminer la quantité de pesticide à mélanger en cuve. Calculer ensuite la quantité à ajouter dans le récipient en fonction des taux d'utilisation indiqués dans le tableau. Par exemple, pour un taux de 1,0 kg/ha, ajouter 2 g de produit dans le récipient. Pour un taux d'utilisation de 3,0 L/ha, ajouter 6 mL dans le récipient. Ce produit doit être ajouté selon les taux d'utilisation des pesticides liquides (pour 4,5 L/ha, ajouter 9 mL dans le récipient). Pour modifier le volume de pulvérisation ou le taux de l'herbicide, ajuster en conséquence la quantité des ingrédients pour l'essai. Bien mélanger.

Si le pesticide ne forme pas de flocons, sédiments, gels, films gras ou couches, les composants à l'essai sont compatibles. Les réactions d'incompatibilité décrites ci-dessus se manifestent en général dans les 5 minutes suivant le mélange.

Si les ingrédients sont incompatibles, il est recommandé d'employer un agent de compatibilité. Refaire l'essai ci-dessus en utilisant un agent de compatibilité approprié (ajouter 1,25 mL par 500 mL de solution à pulvériser, ce qui équivaut à 2,5 L pour 1000 L de solution à pulvériser)

Toujours déterminer au préalable la compatibilité des ingrédients que l'on se propose de mélanger dans le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau ou un fertilisant liquide utilisé comme diluant en mélangeant à l'avance de petites quantités proportionnelles (Voir le paragraphe Essai de compatibilité sur cette étiquette).

Mélanger les produits avec le diluant approprié de la façon suivante :

1. Placer un tamis de 20 à 30 mesh ou un panier de mouillage sur l'orifice de remplissage.
2. Remplir le pulvérisateur à moitié avec le diluant approprié. Commencer l'agitation et continuer pendant le mélange et la pulvérisation.
3. Ajouter au besoin un agent de compatibilité. Lire attentivement l'étiquette de l'agent de compatibilité choisi et suivre les instructions. Veiller à maintenir l'agitation appropriée.
4. En cas d'utilisation d'un pesticide en poudre mouillable ou en poudre fluide, faire une bouillie avec de l'eau et ajouter LENTEMENT dans le réservoir.
5. En cas d'utilisation d'un pesticide en poudre fluide, le mélanger au préalable dans un volume d'eau et ajouter LENTEMENT dans le réservoir.
6. Ajouter ce produit ou les formulations de pesticides concentrés émulsifiables dans le réservoir.
7. Ajouter les formulations de pesticide liquide soluble dans l'eau puis les agents tensio-actifs ou les additifs anti-dérives tout en continuant le remplissage.
8. Maintenir une bonne agitation jusqu'à la fin de la pulvérisation. Si le mélange se dépose, il faut bien agiter pour remettre le mélange en suspension avant de poursuivre la pulvérisation.

### ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS SENSIBLES

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, broussiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :		
	Habitats terrestres	Habitats d'eau douce d'une profondeur de :	
		moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	4	1	1

**Remarque :** Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Dimension 2EW contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Dimension 2EW et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance non liés au site d'action, mais particuliers aux produits chimiques, dont le métabolisme amélioré. Il faut adopter des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le l'herbicide Dimension 2EW ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.